

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° AS5972

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie,
Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian
et M. Thierry

ARTICLE 5

À l'alinéa 1, substituer au montant :

« 17,7 milliards d'euros »,

le montant :

« 0,7 milliards d'euros ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La CADES assume une part importante du remboursement de la dette sociale. Cet amendement vise à différer le remboursement de la dette sociale, dégageant pour l'année 2023 dix-sept milliards supplémentaires, qui pourraient être affectés aux régimes de retraites.

Au-delà de cette mesure temporaire, un report de l'échéance de remboursement de la dette sociale permettrait d'affecter les ressources dégagées à l'équilibre des régimes de retraite. Nous encourageons donc le report de la date limite de remboursement de la dette sociale, ce qui ne peut être fait que par loi organique.